



COMPTE RENDU

Réunion CD du jeudi 03 Mars 2022

Salle de la Baudenotte - Epinal

Présents : Yves Lallemand, Denis Mygardon, Sylvie Del Misser, Lydie Bertrand, Fabienne Floquet, Virginie Vauthier, Christian Wenner, Daniel Lecoanet, Vincent Ballongue, Fabien Parisse,

Absent : 0

Heure de début : 20h – **Heure de fin :** 23h30

Ordre du Jour :

- 1 - Point de situation sur le transfert de responsabilité (Préfecture, FFESSM, banque, composition du CD)
- 2 - Avenir du site internet
- 3 - Indemnisation des membres en formation au profit du club
- 4 - Achat d'équipements / utilisation de la subvention régionale
- 5 – Travaux local plongée
- 6 - Questions diverses

1 - Point de situation sur le transfert de responsabilité (Préfecture, FFESSM, banque, composition du CD)

Virginie a effectué les démarches auprès de la Préfecture pour déclarer le changement de bureau et le récépissé d'enregistrement a été reçu ce jour. Yves se charge d'en envoyer une copie à la FFESSM.

L'accès au site de la FFESSM permet notamment de pouvoir :

- Inscrire les licenciés
- Délivrer les diplômes
- Renseigner les TIV

Au niveau de la banque, Yves et Sylvie se sont rendus au Crédit Mutuel afin d'effectuer les démarches de transferts de procurations, de demande de nouvelle carte bancaire et d'accès à la banque en ligne.

Sylvie a désormais accès à la banque en ligne, peut consulter les comptes, mais ne peut pas encore effectuer d'opérations à distance (virements) car elle est dans l'attente de codes qui devraient arriver par courrier d'ici quelques jours.

D'autre part, Sylvie demande aux apnéistes de bien vouloir détruire les quatre chèques signés en blanc qu'ils ont en leur possession, puisque la signature a changé.

Composition du CD :

Pour le moment, le CD est toujours composé de 10 membres.

Un poste a été proposé à Stéphane Doise en tant que Président de la Commission PSP qui a décliné la proposition. Les statuts prévoient dans ce cas de faire entrer un membre par cooptation. Chaque membre du CD est donc invité à réfléchir à un nom et à faire une proposition lors de la prochaine réunion.

Représentant commission photo / vidéo : voir § questions diverses

2 - Avenir du site internet

Lors de la journée de formation des dirigeants à laquelle ont participé Lydie et Virginie, la région a présenté un site appelé « VP Dive » spécialisé pour les associations de plongée. Ce site est gratuit.

Depuis 2014, le CPSE utilise Assoweb pour un coût annuel de 119 €.

La question de la pertinence d'une migration vers VP dive est posée.

Actuellement se pose également la question des adresses mail et de l'emploi du nom de domaine @cpsepinal.fr pour plus de visibilité.

Christian s'est renseigné auprès de FFESSM Grand Est pour la création d'adresses mail, un service que ne propose pas VP Dive. Le coût est d'environ 60 € par an pour une dizaine d'adresses mail.

Il s'avère qu'Asso Web permet de créer des adresses mail gratuitement.

L'engagement auprès d'Asso Web arrive à échéance fin mars.

Dans le cas d'une migration vers VP Dive, il faudrait créer le site rapidement et transférer le nom de domaine. Ce qui n'est pas simple car le nom de domaine ne peut être utilisé que sur un site à la fois, donc une rupture de visibilité pendant un certain temps.

Décision du Comité Directeur à l'unanimité :

Reconduction pour 1 an du contrat avec Asso Web - le temps d'approfondir l'option VP Dive – ainsi que la création d'adresses mail pour les membres du bureau sur Asso Web

Les adresses mails suivantes vont donc être créées :

- president@cpsepinal.fr
- vice-president@cpsepinal.fr
- tresorier@cpsepinal.fr
- secretaire@cpsepinal.fr

La possibilité de basculer sur VP Dive d'ici un an continue d'être étudiée.

Il est demandé à Christian de vérifier si l'ancien nom de domaine « epinalplongée » est toujours actif ou s'il est disponible.

Christian précise qu'il faut ajouter une mention sur les bulletins d'inscription concernant la RGPD, afin de recueillir l'accord ou non des adhérents concernant l'utilisation de leurs données personnelles pour l'envoi et la diffusion d'informations. De même, les adhérents qui ne souhaitent pas que les photos, prises lors des activités du CPSE, sur lesquelles ils apparaissent, soient publiées, doivent le signaler par écrit à l'inscription.

Il est demandé à Virginie d'envoyer un message à chaque adhérent afin de les informer du souhait du CD d'envoyer des Bulletins d'Informations par le biais du site internet. Les personnes qui ne souhaitent pas les recevoir devront se signaler par retour de mail avant le 30 mars.

3 - Indemnisation des membres en formation au profit du club

C'est un problème complexe car il existe plusieurs types de formations et d'engagements avec des coûts très différents.

- Formation courte sur une ou deux journées type Antéor, TIV
- Formation sur une longue durée, type N4 / MF1
- Les compétitions (apnée /NAP / PSP)
- La prise en compte des frais des encadrants dans les sorties à la GdF et en mer.

Décision du Comité Directeur à l'unanimité :

Le club prendra en charge les frais d'inscription pour les formations suivantes, TIV, ANTEOR, Dirigeant à hauteur de 50.00 € maximum.

Les frais kilométriques, de repas et éventuellement d'hébergement seront à la charge de l'adhérent avec possibilité de défiscalisation à hauteur de 66 % des frais engagés.

Une réflexion pour les autres formations sera menée ultérieurement.

4 - Achat d'équipements / utilisation de la subvention régionale

Une demande de subvention a été demandée par l'équipe précédente auprès de la Région Grand Est.

Sur le projet présenté, budgétisé à 2 300 €, une subvention de 1 700.00 € a été accordée.

Cette somme est à engager avant l'été 2022.

Cette demande avait pour objet l'aide au financement de combinaisons, de matériel d'oxygénothérapie ainsi que de bouteilles.

Décision du Comité Directeur à l'unanimité :

Le Comité Directeur propose et valide les achats suivants, répartis comme suit :

Renouvellement des trousse de Secours Plongée & Apnée	2 x 250.00	500.00 €
Achat de combinaisons de plongée modèles « Femme »	5 x 200.00	1 000.00 €
Achat de shortys utilisables pour la plongée et l'apnée	8 x 100.00	800.00 €

4 Modèles « Homme » 1 M / 2 L / 1 XL

4 Modèles « Femme » 1 S / 2 M / 1 L

Soit un total de 2 300.00 €

Vu le nombre important de bouteilles de plongée déjà présentes au Club, il est décidé de ne pas en acheter de supplémentaires.

Yves est chargé d'effectuer les achats.

5 – Travaux local plongée

Madame Lambach, Directrice de la piscine, nous a indiqué que la piscine serait fermée du 21 Mars au 08 Avril prochain dans le cadre de la vidange annuelle.

Pendant cette période de fermeture, des travaux de réfection d'un mur dans le local plongée ont été programmés et seront effectués. D'où le déplacement nécessaire d'une partie du matériel afin de laisser l'espace libre pour les intervenants.

Virginie est chargée d'informer les adhérents des dates de fermeture ainsi que des créneaux attribués dès la reprise, le samedi 09 avril, début des vacances scolaires.

6 Questions diverses

• Création de la Commission Photo/Vidéo

- Suite à la demande d'Alain Mathieu de créer une commission Photo/Vidéo, le CD doit se prononcer sur cette création.

Décision du Comité Directeur à l'unanimité :

Le CD décide de la création d'une Commission Photo/Vidéo.

Cette commission aura donc pour président, Alain Mathieu et pour trésorier, Pierre-Alain Libis.

- Alain Mathieu a indiqué à Yves qu'il ne souhaitait pas siéger au Comité directeur si la commission était créée.

Décision du Comité Directeur à l'unanimité :

Le poste sera proposé à Pierre-Alain Libis, trésorier de cette commission.

Equipement, encadrement de la Commission de la photo / vidéo et utilisation de la piscine par la commission

Alain Mathieu a fait une demande de subvention auprès du Département en janvier 2022 pour un montant de 975.00 € en vue de financer l'achat d'un appareil photo et des gilets stabilisateurs. Il propose également de demander au CODEP 88 une aide d'un montant de 200.00 € pour l'achat de l'appareil photo.

Alain a transmis un devis pour l'achat d'un appareil photo d'un montant de 1174.00 €.

Son budget prévisionnel étant estimé à 1 850.00 € (appareil photo et gilets), il y aurait une part d'auto-financement du Club à hauteur de 775.00 €. Yves fait remarquer que le club possède 37 gilets stabilisateurs en bon état et qu'un achat supplémentaire n'est pas nécessaire à court terme.

Yves a consulté Evelyne Bana, référente photo au CODEP 88 pour informations et conseils. Celle-ci préconise pour un premier achat, un appareil de type Olympus TG5 qui peut être d'occasion ou « au top » un TG.6, matériel évolutif. C'est ce modèle qu'Alain propose d'acheter.

Elle rappelle également que le CODEP 88 possède un appareil photo Olympus TG5 et une Gopro qu'il met à la disposition des clubs.

Evelyne indique également que le CODEP n'accordera probablement pas de subvention dans la mesure où il prête des appareils.

Par ailleurs, Evelyne signale qu'une formation d'encadrant premier niveau sera organisée cette année par la région.

Enfin, le CD débat sur l'utilisation à court terme de la piscine par la nouvelle commission sachant que les lignes d'eau sont saturées le mardi et le mercredi de 20h00 à 21h00.

Décisions du Comité Directeur à l'unanimité :

Equipement : la décision de l'achat d'un appareil photo sera conditionnée à l'accord de la subvention. Dans cette attente, le CD préconise l'utilisation des appareils qui peuvent être mis à disposition par le CODEP sur simple demande. Conformément à la demande d'Alain, l'achat envisagé serait alors un appareil Olympus TG.6 avec caisson, mais sans grand angle dans un premier temps pour diminuer le coût de l'acquisition (environ 750 €).

Encadrement : Au minimum, un plongeur de la Commission devra se former au cours de cette année.

Activité de la commission en piscine : il est demandé au président de la commission d'émettre des propositions de créneaux qui n'auront pas d'impact sur les activités en cours.

Au-delà, il apparaît nécessaire au CD de redéfinir précisément les besoins en lignes d'eau et d'émettre avant le mois de juin auprès de la directrice de la piscine une demande plus en rapport avec les besoins du club pour la saison 2022 – 2023.

- **Demande d'achat de matériel par Daniel, président de la commission NAP**

Daniel souhaiterait renouveler l'équipement de Hockey Subaquatique qui a une dizaine d'années et qui est en piteux état... ainsi que faire l'achat de frisbees et de ventouses. Selon lui, ce matériel pourra être utilisé aussi bien lors des séances de NAP qu'avec les jeunes du Lycée Mendès France.

Budget estimé : Equipement Hockey Subaquatique	1 x 500.00	500.00 €
Frisbees	4 x 48.00	192.00 €
Ventouses	4 x 44.00	176.00 €

	Soit un Total de	868.00 €

Décision du Comité Directeur à l'unanimité :

Un budget de 368.00 € est alloué à la Commission NAP, pour l'achat des frisbees et des ventouses.

L'achat du matériel de Hockey Subaquatique sera à représenter ultérieurement et pourra faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des activités réalisées avec le Lycée Mendès France.

- **Demande d'achat de parachutes par Stéphane, président de la commission PSP**

Stéphane a fait une demande pour l'achat de parachutes spécifiques à la PSP.

Coût estimé : 98.30 € + 100.00 € pour des structures en PVC.

Décision du Comité Directeur à l'unanimité :

Un budget de 200.00 € est alloué à la Commission PSP.

- Sylvie précise que pour l'achat de petites fournitures, d'un montant inférieur à 50.00 € il n'est pas nécessaire de faire viser la demande par le Président. Il faut toutefois lui présenter une facture au nom du CPSE pour être remboursé.
- Vincent propose d'organiser un mardi, une soirée baptême de plongée pour les familles des adhérents afin de leur faire découvrir l'activité.
- Yves informe le Comité qu'il a rendez-vous le 10 mars prochain avec Madame Seyriès, à la Mairie d'Epinal, pour faire un point de situation. Il sera accompagné par Denis.

La date de la prochaine réunion du Comité Directeur est fixée au Jeudi 07 Avril à 20h à Léo Lagrange.

Le Président
Yves Lallemand

Le Vice-Président
Denis Mygardon

La Trésorière
Sylvie Del Missier

La Secrétaire
Virginie Vauthier




